

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DOUAI  
CANTON DE DOUAI SUD

COMMUNE DE GUESNAIN

~\*~\*~\*~\*~\*~\*

~\*~\*~\*~\*~\*~\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GUESNAIN**

Le vingt sept mars deux mille vingt trois , à seize heures quarante cinq , la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de GUESNAIN s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame LUCAS Maryline, à la suite d'une convocation régulière en date du 21 mars 2023.

**Etaient Présents :** Madame LUCAS Maryline – Présidente  
Mesdames AMADEI Corinne – CASPERS Mauricette - SENEZ Jean-Pierre- FERMEN Claudine - DEMAREST Danièle  
- CUISSE Marie-Line – DRAPIER Régine

**Absent :**  
Monsieur DEVRED Sylvain

**Absents ayant donné procuration :**  
Monsieur DELARUE Laurent à Madame CASPERS Mauricette  
Madame REGNIEZ Renée à Madame LUCAS Maryline

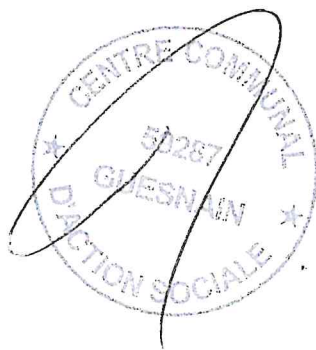
**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023**

Madame la Présidente,

Conformément à l'article L 2312-1 du Code des Collectivités Territoriales,

A proposé à la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de débattre sur le rapport d'orientation budgétaire relatif au budget 2023 sur la base du document joint en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
La Présidente,  
Maryline LUCAS



**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif de constitution obligatoire dans les communes de plus de 1 500 habitants ; c'est une personne de droit public à compétence spécialisée s'exerçant sur le territoire communal. Il dispose d'une personnalité juridique propre.

Le CCAS de GUESNAIN dispose de deux budgets :

- Un budget principal
- Un budget annexe pour l'établissement « Résidence Autonomie Les Jours Heureux »

Préalablement à leur vote un débat sur les orientations des budgets doit avoir lieu et il s'effectue sur la base d'un rapport et donne lieu à une délibération spécifique.

Les budgets du CCAS doivent répondre au mieux aux préoccupations de la population guesninoise tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations du Gouvernement repris dans la Loi de Finances 2022.

**1. Présentation de la structure**

Outre le Maire de la commune, Maryline LUCAS, Présidente de droit du Centre communal d'action sociale, le Conseil d'administration du CCAS est composé à parité de 5 membres élus par le Conseil municipal en son sein, dont Corinne AMADEI, vice-présidente, adjointe aux affaires sociales, et de 5 membres nommés par le Maire.

**2. Personnel**

CCAS : (TP) \*

Maison pour Tous : - Directeur de la Structure (TC)

- Adjoint d'animation (TC)

: Agent administratif chantier école (TP)

: Agent administratif chantier école (TP)

: Encadrant chantier école (TC)

: Agent technique (TP)

+ En moyenne : 15 agents techniques salariés du chantier école « Espaces Verts » (TP)

- adjoint animation (TP)

- adjoint animation (TP vacances)

(TP)

CLAS : (TP)  
(TP)

Foyer logements : (TC)

- Agent technique (TP)

- Agent technique (TP)

- Agent technique (TP)

- Agent technique (TP)

- Concierge bénéficiaire du logement de fonction.

Par ailleurs, le CCAS bénéficie d'un soutien technique de la ville (finances, ressources humaines, service technique, etc...)



\* données actualisées = .. RGPD

### 3. Le contexte démographique local

Le nombre d'habitants de la commune au 1er janvier 2023 est de : 4723

#### La population par tranche d'âge

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	4 550	100,0	4 703	100,0	4 689	100,0
0 à 14 ans	816	17,9	889	18,9	937	20,0
15 à 29 ans	791	17,4	787	16,7	751	16,0
30 à 44 ans	819	18,0	871	18,5	840	17,9
45 à 59 ans	1 083	23,8	980	20,8	843	18,0
60 à 74 ans	573	12,6	705	15,0	855	18,2
75 ans ou plus	468	10,3	470	10,0	464	9,9

- Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

#### Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages

en %	2008	2013	2019
15 à 19 ans	0,0	0,0	0,8
20 à 24 ans	3,0	0,8	0,9
25 à 39 ans	4,5	4,2	5,1
40 à 54 ans	6,5	7,9	9,5
55 à 64 ans	13,7	14,9	17,5
65 à 79 ans	31,5	27,2	27,4
80 ans ou plus	65,0	66,1	55,3

- Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Composition des familles

	2008	%	2013	%	2019	%
<b>Ensemble</b>	1 311	100,0	1 347	100,0	1 317	100,0
<b>Couples avec enfant(s)</b>	601	45,8	594	44,1	607	46,1
<b>Familles monoparentales</b>	174	13,2	192	14,3	212	16,1
Hommes seuls avec enfant(s)	32	2,4	24	1,8	30	2,3
Femmes seules avec enfant(s)	142	10,8	168	12,5	182	13,8
<b>Couples sans enfant</b>	536	40,9	561	41,6	498	37,8

- Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2008	2013	2019
<b>Ensemble</b>	2 854	2 982	2 822
<b>Actifs en %</b>	64,6	64,1	66,9
Actifs ayant un emploi en %	53,2	52,6	52,8
Chômeurs en %	11,4	11,5	14,1
<b>Inactifs en %</b>	35,4	35,9	33,1
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	10,1	9,9	9,1
Retraités ou préretraités en %	8,3	11,6	10,3
Autres inactifs en %	17,0	14,4	13,7

- Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.



Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2020

	Taux en %
Ensemble	23
Moins de 30 ans	
De 30 à 39 ans	32
De 40 à 49 ans	28
De 50 à 59 ans	
De 60 à 74 ans	
75 ans ou plus	

- Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.
- Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2022.

Décomposition des revenus disponibles sur l'année 2020

	part en %
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>
<b>Revenus d'activité</b>	<b>59,8</b>
<i>dont salaires et traitements</i>	53,8
<i>dont indemnités de chômage</i>	4,0
<i>dont revenus des activités non salariées</i>	2,0
<b>Pensions, retraites et rentes</b>	<b>35,5</b>
<b>Revenus du patrimoine et autres revenus</b>	<b>3,3</b>
<b>Ensemble des prestations sociales</b>	<b>11,9</b>
<i>dont prestations familiales</i>	3,8
<i>dont minima sociaux</i>	5,7
<i>dont prestations logement</i>	2,4
<b>Impôts</b>	<b>-10,5</b>

- Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.
- Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2022.

#### 4. Contexte économique

L'année 2020 a été marquée, à compter du 16 mars, par la pandémie de la COVID 19 dont les mesures sanitaires gouvernementales ont impacté le déroulement des activités du CCAS et en conséquence le budget en recettes comme en dépenses de la section de fonctionnement.

Ces répercussions ont eu pour effet de réduire au regard du BP 2020 les dépenses et les recettes.

Si, en 2021, la pandémie de la COVID 19 a perduré, les mesures sanitaires gouvernementales ont encore eu des effets sur les activités mais à moindre mesure : jauges d'animations imposées.

Pour 2022, vu le contexte économique incertain résultant principalement du conflit entre l'Ukraine et la Russie, il faut faire face à une inflation de plus de 6%. Cette hausse générale des prix qui conduit à une augmentation des coûts de l'énergie et des denrées alimentaires impactent au niveau du CCAS les coûts de fonctionnement.

Pour 2023, compte-tenu des contraintes pesant sur les finances publiques, aggravées par la crise énergétique et l'inflation, la maîtrise de l'augmentation des dépenses est un enjeu majeur.

Pour faire face à la hausse de l'inflation, le point d'indice de la fonction publique a été revalorisé de 3,5 % au 1er juillet 2022. Il s'agit de la plus forte revalorisation depuis 1985. Cette augmentation générale s'ajoute aux augmentations individuelles résultant notamment des avancements automatiques d'échelons.

Pour faire face à l'inflation alimentaire et à l'augmentation du coût de l'énergie qui impacte les guesninois les plus précaires, il faudra être attentif à la dotation « secours ».

La commune de Guesnain propose une subvention municipale de 258 000 € pour le CCAS et une subvention de 250 000,00 pour le Foyer logements.

#### 5. Les aides sociales légales

Les Centres Communaux d'Action Sociale sont devenus les principaux interlocuteurs du département qui reste le « chef de file » en matière d'action sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires.

L'aide sociale légale est une aide qui peut permettre de financer la perte d'autonomie. En général, lorsque l'on parle d'aide sociale légale, on fait référence à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, mais ce n'est pas la seule. L'aide sociale légale est destinée aux personnes âgées mais également aux personnes handicapées (aide sociale, aide en établissement).

##### L'Aide Personnalisée d'Autonomie.

L'ambition de cette allocation est de renforcer la prise en charge des personnes en perte d'autonomie, en leur permettant de bénéficier des aides nécessaires à l'accomplissement des actes de la vie courante et en les maintenant au mieux au sein du domicile.

L'allocation concerne à la fois les personnes âgées résidant à domicile et celles demeurant en établissement. Elle est fondée sur le libre choix du lieu de vie de la personne âgée et sur la possibilité, pour sa famille, de bénéficier d'un soutien dans l'aide qu'elle lui apporte.

Le CCAS n'a pas de service d'aide à domicile et ne peut gérer les aides ménagères que ce soit dans le cadre de l'APA ou autres.

##### L'aide sociale pour hébergement en établissement.

Un dossier est constitué lorsque les ressources de la personne hébergée en établissement ne suffisent pas à financer les frais d'établissement.

## Les obligations alimentaires

La famille proche est tenue à l'obligation alimentaire envers un parent qui n'est pas en mesure d'assurer sa subsistance. Les dossiers sont pré-instruits au CCAS pour les obligés alimentaires résidant sur la commune.

### 6. Les aides sociales facultatives

Ces aides présentent un caractère subsidiaire et interviennent lorsque les dispositions de droit commun ou d'aide légale ont été sollicitées. Le conseil d'administration a adopté un barème de ressources.

Situation de famille	Ressources mensuelles	Secours mensuel
1 PERSONNE	460	25
2 PERSONNES	660	35
3 PERSONNES	835	45
4 PERSONNES	960	55
5 PERSONNES	1 210	65
6 PERSONNES	1 410	75
7 PERSONNES	1 610	85
8 PERSONNES	1 810	95

Ce sont des bons alimentaires avec les commerçants locaux qui sont mis en place (principalement Carrefour Market et Aldi) et la prise en charge du même montant en restauration scolaire. A fin de l'année, un bon alimentaire de Noël est remis.

Un tableau récapitulatif du nombre de familles aidées est joint en annexe N° 1

Le Centre Communal d'Action Sociale a continué d'accorder des aides :

- Bon de fin d'année aux personnes en situation de handicap à plus de 80 %
- Secours exceptionnels aux obsèques

L'accueil réalisé en Mairie permet :

- d'informer le public et les orienter vers les dispositifs de droit commun (CAF, organismes de retraite, etc.)
- d'instruire les élections de domicile (personnes sans résidence stable) ; Cette action est en augmentation du fait de l'aggravation de la précarité et de la difficulté pour les publics concernés d'accéder à un logement.
- d'accompagner socialement le public en fonction des besoins (Fonds d'Aide à l'Energie, Fonds Social Logement, ...)
- d'orienter les demandeurs vers les associations partenaires (Secours Populaire, Episol, Secours Catholique, Armoire Solidaire, Mission Locale, etc.)
- d'établir notamment avec le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) une mission d'évaluation sociale et d'orientation en faveur des personnes âgées isolées.
- de prévenir les expulsions domiciliaires en repérant avec les bailleurs sociaux les familles en difficultés de paiement de loyers et dans les cas extrêmes, procéder aux enquêtes sociales demandées par la Sous Préfecture et rechercher une solution de relogement adéquate. Les bailleurs restent des partenaires privilégiés en cas de négociation d'impayés et des réunions avant contentieux sont organisées régulièrement.
- d'assurer une action de veille téléphonique auprès des personnes isolées qui ont la faculté de se faire connaître et sont inscrites sur un registre de suivi en cas de canicule. Depuis mars 2020, le CCAS est resté en lien avec les personnes inscrites au regard de la pandémie.

Sur l'année 2022, les activités de la Maison pour Tous ont repris un fonctionnement normal avec 2 nouveaux ateliers (Sculpture et Yoga). Le nombre d'adhérents 2022 remonte au niveau d'avant la crise avec 399 adhésions.

<b>ADHESIONS 2022</b>		
	<b>FEMMES</b>	<b>HOMMES</b>
Plus de 18 ans	195	56
Moins de 18 ans	93	55
Total 1	288	111
<b>TOTAL</b>	<b>399</b>	

➤ **Activités Adultes.**

Toutes les activités adultes proposées par la M.P.T ont fonctionné normalement

- Atelier Mémoire : 14 inscrits,
- Déco-patouille : 12 inscrits,
- Scrabble : 23 inscrits.

Les activités proposées par I.L.G n'ont pas toutes reprises. En effet, les activités Repassage et Soupe sont définitivement stoppées depuis la crise du Covid. Les sorties et voyages ont également été proposés.

Les permanences de l'AFAD (allocataire RSA et Psychologue) ont de nouveau été proposées sur l'année 2022.

➤ **Accueil Ados (LALP).**

L'Accueil Ados a connu une année 2022 très active. La fréquentation durant les périodes de vacances scolaires a continué à progresser tout le long de l'année. Près d'une trentaine de jeunes ont fréquenté le LALP durant les petites vacances scolaires (une moyenne de vingt jeunes par jour). Le nombre d'heures de présences jeunes passe de 7 529 heures/présences en 2021 à 12 267 heures/présences en 2022 soit une augmentation de 38%.

L'Accueil Ados a compté 70 jeunes inscrits en 2022 contre 51 en 2021 ce qui correspond à une augmentation de 30%.

<b>INSCRIPTIONS LALP 2022</b>			
	<b>FILLES</b>	<b>GARCONS</b>	<b>TOTAL</b>
11/14 ans	26	23	49
15/17 ans	12	9	21
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>32</b>	<b>70</b>

L'augmentation du nombre des inscrits fait nécessairement augmenter la fréquentation et la moyenne de jeunes présents.

Les fréquentations durant les vacances scolaires nécessitent le renfort d'un animateur qui permet un éclatement du groupe sur plusieurs activités et sites différents (salle des sports, salle des fêtes, M. Thorez, extérieurs...). Cela permet aussi de libérer du temps de travail nécessaire au responsable du Secteur jeunes pour la gestion administrative et les relations avec les partenaires et les parents durant ces périodes de fortes activités.



Fréquentation moyenne en périodes de vacances	
Périodes de vacances	Moyennes de jeunes présents
Hiver (Février 2022)	20
Printemps (Avril 2022)	21
Eté (Juillet 2022)	27
Eté (Août 2022)	22
Automne (Octobre 2022)	36
Fin d'année (Décembre 2022)	23

L'augmentation de la fréquentation a inéluctablement fait augmenter les dépenses. L'augmentation significative du budget 2022 a permis de faire face aux dépenses supplémentaires.

L'activité camping a été reconduite en Août 2022 avec 12 jeunes (6 filles et 6 garçons).

Des réflexions sur les transports et les activités extérieurs ont permis une utilisation plus rationnelle du budget transport.

Le passage de l'Accueil Ados sur le dispositif PS Jeune a apporté un financement légèrement plus important de la CAF.

La collaboration avec l'association I.L.G dans le cadre d'actions spécifiques (découvertes culturelles, environnement, sports et santé, parentalité) permet également d'apporter du co-financement sur certaines actions.

#### ➤ Chantier d'Insertion.

Le Chantier d'Insertion a fonctionné normalement sur l'ensemble de l'année 2022.

31 personnes (15 en file active) sont passées par le chantier en 2022 (33 personnes en 2021). dont 14 guesnois (11 hommes et 3 femmes). Les objectifs attendus par nos partenaires (Département, Dirrecte) n'ont pas été atteint avec une moyenne de 7,92 ETP pour 10 ETP prévus.

L'année 2022 a été marquée par plus de démissions ou abandons lors de la période d'essai. Une augmentation des arrêts maladies explique également la non atteinte des objectifs

Les nouvelles modalités de candidatures pour les Chantiers d'Insertion (plateforme) augmentent significativement le nombre de candidatures qui ne correspondent pas aux objectifs d'un Chantier d'Insertion.

Nous avons plus de candidatures jeunes que les années précédentes (souvent aucune expérience professionnelle). Pour les candidats plus âgés, ces derniers sont de plus en plus éloignés de l'emploi (longues périodes d'inactivité, problèmes de santé, de mobilité, de logement...).

#### ➤ CLAS

La MPT a proposé pour l'année scolaire 2022/2023 un « Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité » supplémentaire destiné aux élèves du primaire.

##### PRIMAIRE : 12 inscrits maximum

MERCREDI	VENDREDI
10h00-12h00	16h30-18h30

Moyenne de 8 enfants/séance

##### COLLEGIENS : 12 inscrits maximum

MARDI	JEUDI
16h30-18h30	16h30-18h30

Moyennes de 10 enfants/séance

L'accompagnement individualisé hors vacances le mercredi matin est maintenu selon la demande.

➤ **CMJ**

10 jeunes élus (6 filles et 4 garçons)

- Participation aux commémorations du 08 Mai et 11 Novembre 2022
- Visite de l'Assemblée Nationale le 21 Février 2022
- Elaboration et animation de la Kermesse de fin d'année le 08 Juillet 2022
- Travaux de réflexion et création de jeux au sol dans les 2 cours de récréation de l'école Joliot Curie en Avril 2022.

➤ **Animation Locale.**

- Animation Fêtes des grand-mères en visioconférence le Lundi 08 Mars 2022 en partenariat avec une classe de l'école Joliot Curie, le foyer logement et le chantier d'insertion.
- Journée Découverte du Patrimoine du Douaisis avec Douaisis Tourisme, le Vendredi 16 Juillet 2021 réunissant 40 personnes (adultes, enfants, jeunes) pour la visite du Beffroi de Douai, le musée Arkéos suivi d'un après-midi à Loisiparc à Aubigny au bac ou au bouldrome du Raquet.
- Journée F'Amis le Jeudi 26 Août 2022 :  
Environ 400 personnes dont 300 enfants ont participé à la journée.
- World Clean Up Day le Samedi 17 Septembre 2022 :  
40 personnes (enfants et adultes) ont participé au ramassage.
- Marché de Noël le Vendredi 16 et Samedi 17 Décembre 2022 :  
Environ 500 personnes ont visité le Marché de Noël et ont participé à la descente du Père Noël.

BUDGET CCAS « VILLE »

Sur les résultats 2022 :

Dépenses de fonctionnement :	531 935.56
Recettes de fonctionnement :	435 660.35
Soit un déficit pour l'année 2022 de	96 275.21
Excédent 2021	111 204.03
Soit un excédent total de	14 928.82

Il est rappelé les résultats des cinq dernières années (opérations de l'exercice)

	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Dépenses de fonctionnement	608 462.25	498 857.09	522 865.03	505 099.99	526 713.95
Recettes de fonctionnement	684 335.46	512 775.05	525 763.70	546 101.47	504 226.66
Résultats	+75 873.21	+ 13 917.96	+ 2 898.67	+ 41 001.48	-22 487.29

Sur les objectifs 2023 :

La subvention de la Ville constitue un apport important sur les recettes de fonctionnement prévisionnelles 2023 du CCAS. Le budget de fonctionnement du CCAS est donc assez dépendant des orientations budgétaires de la collectivité, et du contexte dans lequel ces orientations sont prises. Le reste des recettes provient des concessions cimetièrè , les subventions pour l'accompagnement du chantier espaces verts, la régie liée aux

encaissements des participations des familles aux activités de la Maison pour Tous et celle des dons et quêtes lors des mariages .

Par rapport aux réalisations de 2022, nous proposerons pour le budget 2023 d'adapter les crédits nécessaires au fonctionnement notamment :

- les charges courantes : les coûts en énergie seront réévalués à la hausse au vu du contexte économique , les fournitures administratives, locations de matériel (photocopieurs), maintenance, assurance, frais de communications sont maintenus au niveau des dépenses de 2022.
- Il est proposé de reconduire le séjour de cinq jours pour 12 jeunes (6 filles/6 garçons) qui participent régulièrement aux activités de l'Accueil Ado.
- les charges de personnel y compris en maintenant le fonctionnement du chantier insertion « espaces verts » devraient être contenues mais tiendront compte du point d'indice de la fonction publique qui a été revalorisé de 3,5 % au 1er juillet 2022. Il s'agit de la plus forte revalorisation depuis 1985. Cette augmentation générale s'ajoute aux augmentations individuelles résultant notamment des avancements automatiques d'échelons.
- les secours aux bénéficiaires seront maintenus en respectant le règlement communal d'aide sociale facultative en restant attentifs aux situations des foyers guesnois les plus précaires qui seront impactés par la crise économique.
- la reprise d'un excédent qui s'établit à 14 928.82 €
- Soutenir techniquement ILG – géré par des bénévoles avec l'appui d'un cabinet comptable rémunéré par l'Association – puisque la subvention CAF est versée à ILG depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016
- Poursuivre l'accueil du public adolescents dans le respect des consignes de Jeunesse et Sports
- Maintenir le chantier d'insertion espaces verts à hauteur de 15 agents (10 etp)

---

L'équilibre sera assuré par la subvention municipale décidée en Conseil Municipal à hauteur de 258 000 €.

Le C.C.A.S. dispose du Foyer logements « Les Jours Heureux » qui propose un hébergement permanent de 60 studios sécurisés 24h sur 24 h.

Il est rappelé que le Foyer logements est conçu pour accueillir dans un logement des personnes âgées majoritairement autonomes qui ne peuvent plus ou n'ont plus l'envie de vivre chez elles (à cause d'une baisse de revenus, de difficultés d'accès aux commerces, d'un sentiment d'isolement...).

Le foyer logements accueille les personnes seules ou les couples.

Vivre dans une résidence autonomie permet de :

- continuer à vivre de manière indépendante ;
- bénéficier d'un environnement plus sécurisé ;
- utiliser des services collectifs : restauration, animations... ;
- avoir un loyer modéré.

Le foyer logements n'est pas, en principe, destiné à recevoir des personnes qui ont besoin de soins médicaux importants ou d'une assistance importante dans les actes de la vie quotidienne.

Les soins médicaux et les soins courants des résidents sont réalisés le plus souvent par des intervenants extérieurs (médecins libéraux, SSIAD (services de soins infirmiers à domicile), infirmiers libéraux...). Il n'y a pas de personnel médical présent sur place comme des aides-soignants ou des infirmiers.

Les résidents restent libres de prendre le repas du midi et du soir, des animations y sont organisées. Une prise en charge peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental pour les personnes âgées disposant de peu de ressources ;

A noter qu'actuellement et depuis plusieurs années, le foyer logements est en baisse d'occupation et que les entrées des résidents sont rares dans la mesure où une autonomie satisfaisante est requise.

Groupe GIR	Niveau de dépendance
GIR 1	Perte d'autonomie mentale, corporelle, locomotrice et sociale
GIR 2	Fonctions mentales partiellement altérées mais capacités motrices conservées
GIR 3	Autonomie mentale mais besoin d'aide pour les soins corporels
GIR 4	Autonomie mentale et capacité à se déplacer au sein du domicile, mais des difficultés sur certaines tâches quotidiennes
GIR 5	Autonomie mentale totale et aucun problème pour ses déplacements dans son logement
GIR 6	Aucun problème dans la réalisation des actes de la vie courante

**SORTIES 2022** = 9

données occultées = RGPD

**ENTREE 2022** = 1.

données occultées = RGPD



**Résidence Autonomie Les jours heureux**  
**Statistiques 2023**

**Au 1er mars 2023**

<b>Nombre de Femmes</b>	10
<b>Nombre d'hommes</b>	2
<b>Total résidents</b>	12
<b>Nombre d'appartements occupés</b>	12

Le 2<sup>ème</sup> étage est inoccupé depuis le 1<sup>er</sup> février 2022

	<b>Nombre d'Homme</b>	<b>Nombre de Femme</b>
<b>-60 ans</b>		
<b>60 à 69 ans</b>		
<b>70 à 79 ans</b>	2	
<b>80 à 89 ans</b>		7
<b>90 ans et plus</b>		3

**Moyenne d'âge des Hommes** : 73,5 ans

**Moyenne d'âge des Femmes** : 89 ans

**Moyenne d'âge Ensemble** :86 ans

**Nombre de personnes à l'aide sociale** : 0

**Nombre de repas du midi** : entre 6 et 9 repas distribués

---

**Bilan 2022**

Le résultat budgétaire de l'exercice 2022 s'établit comme suit :

**Section de fonctionnement :**

dépenses :	- 339 353.90
recettes :	+ 391 615.61
soit un excédent 2022 de	52 261.71
Résultat 2021	- 42 604.21
Soit un résultat cumulé de	+ 9 657.50

**Section d'investissement**

dépenses	0
recettes	5 076.91
soit un excédent en 2022 de	5 076.91
Résultat excédentaire 2021	55 208.70
Soit résultat cumulé 2022	60 285.61
<b>Résultat cumulé des deux sections</b>	<b>69 943.11</b>

## Orientations 2023


### Pour le foyer-logements « Les Jours Heureux » :

- Maintenir la mise en place d'activités adaptées et encourager la participation selon l'état d'autonomie des résidents
- Traiter les impayés sur frais d'hébergement

### RECETTES

- Frais d'hébergement : 12 Résidents  
Les rares demandes d'entrées ne respectent pas les critères d'autonomie – Les demandes émanent en majorité de personnes âgées de plus de 85 ans donc en perte d'autonomie rapide.
- Repas : moyenne de 5 à 9 ce jour.

### DEPENSES : les gros postes

- Loyer SIA mensuelles et charges locatives :  
Echéances 2022 : 5958 (loyer) + 3 200 (charges) sachant que l'entretien des appartements incombe au foyer logements et que la SIA se désengage systématiquement des grosses réparations ou majore le loyer en conséquence.
- C'est le CCAS VILLE qui paie sur son budget le salaire de  – Agent titulaire .

La ville de GUESNAIN apporte son soutien pour les réparations qui sont effectuées par les agents du service technique, l'entretien des espaces verts est à la charge du chantier école.

Il apparaît que les résidences autonomie, sont concurrencées par les résidences services ou des béguinages, vers qui les personnes âgées se tournent plus logiquement.

Le parc minier (ANGDM) offre avec l'aide aux soins dispensés la possibilité d'une vie plus durable en autonomie au domicile – à noter que pour les ayant-droits le logement est gratuit.

La commune fait le choix encore cette année d'apporter une subvention conséquente de 250 000 € pour maintenir la résidence autonomie.

 données occultées = RGPD

